

Selon Jean Baubérot, les problèmes de religion, de société  
et de reconnaissance culturelle sont intimement liés

Entretien Aline Chambras Photos Claude Pauquet et Jean-Luc Moulène

# *Les défis de la laïcité* à la française

**T**itulaire de la seule chaire en France consacrée à l'histoire et à la sociologie de la laïcité, à l'École pratique des hautes études, Jean Baubérot a siégé à la commission Stasi, chargée de réfléchir sur l'application du principe de laïcité. Selon lui, l'idéal de laïcité ne peut se concrétiser tant que la société reste discriminante.

*L'Actualité.* – Quel est l'enjeu le plus important pour la laïcité à la française ?

*Jean Baubérot.* – La laïcité doit permettre d'assurer l'égalité des convictions et des religions. A ce niveau-là, tout le monde pense à l'islam, bien sûr. L'enjeu aujourd'hui, je le crois vraiment, est donc d'assurer une place à la religion musulmane (qui est la deuxième religion de France). Dans les prisons, par exemple, à côté des aumôniers catholiques payés sur fonds publics, on commence à avoir des aumôniers musulmans. Mais la plupart sont encore bénévoles. On est en marche vers une égalité mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Mais il ne faut pas se focaliser uniquement sur l'islam. Car le problème principal reste surtout de pouvoir mettre les traditions non religieuses à égalité avec les convictions religieuses, ce que la loi de 1905 n'avait pas prévu. Par exemple, la loi de 1905 maintient des aumôneries dans les lycées, les hôpitaux, les prisons ou à l'armée. Or dans un pays comme la Belgique, dans ce genre d'établissements, il

Jean-Luc Moulène, *Le Monde, Le Louvre* : Figurine d'homme debout. Époque prédynastique, Nagada I, 4000-3700 av. J.-C. Département des antiquités égyptiennes.

Jean-Luc Moulène a photographié au musée du Louvre 24 dieux, démons et objets de culte datant, pour la plupart, de l'Antiquité. Un supplément du *Monde* a été édité (30 novembre 2005), diffusé dans la région parisienne et mis à disposition du public dans l'exposition « Jean-Luc Moulène, *Le Monde, Le Louvre* », dans l'aile Sully du musée du Louvre, jusqu'au 20 février.

Jean-Luc Moulène

existe, à côté des aumôneries, des conseillers humanistes qui assistent des personnes souhaitant réfléchir au sens de la vie en dehors des traditions religieuses. Ne faudrait-il pas aussi avoir, en France, des personnes de ce type afin de ne pas réduire la fonction de sens aux seules religions ? Quand vous êtes à l'hôpital, les infirmiers, les médecins, les aides soignants vont prendre soin de vous et de votre santé au maximum, mais si vous voulez réfléchir, si vous êtes en fin de vie et si vous voulez aborder un certain nombre de problèmes existentiels, vous ne pouvez avoir que des vis-à-vis religieux. Et si vous êtes agnostique ou athée, vous allez être obligé de réfléchir tout seul. Pourquoi n'y aurait-il pas des personnes payées par l'Etat pour réfléchir en dehors des traditions religieuses ? Ce serait une extension du pluralisme, à mon avis nécessaire, et qui permettrait une véritable concrétisation de la loi de 1905.

#### Faut-il modifier la loi de 1905 ?

Non, je ne crois pas qu'une modification soit nécessaire. Néanmoins, il faut aujourd'hui s'attaquer aux différents problèmes qui n'existaient pas en 1905 ou qui n'ont pas été résolus à l'époque et voir s'ils sont solubles dans le cadre de la loi. Ce qui est nouveau actuellement, c'est que les problèmes religieux, les problèmes sociaux, les problèmes de reconnaissance culturelle sont intimement liés : ce lien du religieux et du non religieux est vraiment une donnée nouvelle. Bien sûr, se confronter à ces nouveaux problèmes peut impliquer une extension de l'interprétation de la loi de 1905. Mais rappelons que son interprétation a toujours été très large pendant le siècle qui nous a précédé. Je prends l'exemple de la mosquée de Paris qui s'est construite dans les années 1920 grâce à une subvention de la ville de Paris et une subvention de l'Etat : on n'a pas, pour ce faire, modifié la loi de 1905. Cela signifie donc que l'édification de mosquées, aujourd'hui, reste plus un problème de volonté politique et de climat culturel qu'une question d'obstacles juridiques éventuellement créés par la loi de 1905.

#### La loi eut-elle une fonction émancipatrice ?

A mon avis, oui, c'est une réussite, mais sur le long terme. En effet, en 1905, les débats furent très violents. Notamment autour de la question du port de la soutane (on voulait l'interdire)... Cela me fait d'ailleurs penser à la virulence des débats actuels autour de la question du voile... Donc, sur le court terme, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat a plutôt semblé échouer puisque le pape l'a refusée et a ordonné aux catholiques de ne pas s'y conformer. Le premier défi a donc été de faire face à ce refus catholique et de pacifier le problème. Dès 1907-1908 les solutions sont trouvées. Et la situation évolue. Ainsi, en 1926, le pape condamne l'Action française qui prônait un catholicisme nationaliste et politi-

que. C'est une première victoire. La seconde victoire a lieu en 1945 quand l'assemblée des cardinaux et des archevêques parlent pour la première fois positivement de la laïcité. C'est très important puisque dans la coalition gouvernementale de l'époque il y avait le Mouvement républicain populaire (le parti chrétien démocrate). Or la laïcité va être inscrite, pour la première fois, dans la constitution de 1946. C'est un signe de consensus. La troisième victoire, c'est lors de Vatican II, quand l'Eglise catholique reconnaît explicitement la liberté de conscience et de culte en déclarant que la religion, pour être authentique, doit être un choix personnel. On assiste donc au cours du xx<sup>e</sup> siècle à des victoires différées : c'est la leçon de la loi de 1905 qui a su surmonter les peurs d'une époque pour parier sur un avenir pacifié et donner ainsi les conditions de cette pacification future. Aujourd'hui, cette dernière est globalement faite.

#### Le grand défi de la laïcité est-il social ou moral ?

Les deux sont liés. Vous ne pouvez pas demander aux gens de respecter certaines valeurs si, par ailleurs, ils sont dans une mauvaise situation socioéconomique et s'ils estiment être discriminés. Le problème notamment reste que certaines personnes, qui ont des prénoms ou des noms qui ne «sonnent» pas franco-français ou qui sont d'une couleur de peau «différente», ne parviennent pas à s'insérer dans la société. Par conséquent, ils ne peuvent pas croire aux valeurs démocratiques, étant donné qu'ils subissent dans la vie de tous les jours des situations qui contredisent ces valeurs. Ils sont dans un déni de reconnaissance, un déni d'égalité, et l'universalisme républicain n'a pas de sens dans leur réalité. La France doit mener une lutte contre les discriminations directes et indirectes, et, pour cela, faire profondément évoluer les mentalités. Pour prendre un dernier exemple, le maire de Nice a récemment déclaré ne pas vouloir de mosquée dans sa ville. Or, on ne lui demandait pas de financer la construction de la mosquée (les musulmans niçois ont eux-mêmes réuni l'argent nécessaire à son édification), mais de donner un emplacement pour pouvoir la construire. Ce refus de réserver un emplacement à une mosquée est, à mon avis, en contradiction directe avec la loi de 1905 qui stipule que la République garantit le libre exercice des cultes. Une telle réaction témoigne des préjugés, d'une mauvaise volonté qui s'appuie sur une mentalité discriminante. C'est cela qu'il faut faire évoluer. ■



Claude Panquet

Livres de Jean Baubérot : *Laïcité 1905-2005, entre passion et raison*, Seuil, 2004. *Emile Combes et la princesse carmélite, improbable amour*, éd. de l'aube, 2005. *Histoire de la laïcité en France*, «Que sais-je ?» Puf, 2005. A lire le blog de Jean Baubérot : <http://jeanbauberot.laicite.blogspot.com>